

631

MORLOT

&

LE SURQUE

L'AN Mil huit cent quarante trois le samedi trente septembre avant midi devant nous adjoint a M. le maire de la ville de Rouen, et officier de l'état civil delegue ont comparu pour contracter mariage le sieur CLAUDE GEORGES MORLOT compositeur en imprimerie demeurant a Rouen, rue socrate n° 23 né a la Martinique Paroisse du Port saint Pierre le onze novembre mil huit cent dix huit fils mineur quant au mariage de son pere Baptiste Morlot decede au meme lieu le vingt avril mil huit cent quarante et de rose Zelia sans profession domiciliée dite Paroisse Saint Pierre de la Martinique laquelle a declare consentir au mariage de son fils suivant acte passé le vingt six mai dernier devant Me Touin notaire en la meme paroisse d'une part et d'elle VICTORINE LOUISE LESURQUE, sans profession demeurant a Rouen, rue saint Lo n°13 née a Douai (Nord) le sept avril mil huit cent vingt un fille majeure de francois Joseph lesurque decede a Cambray meme departement le quatre decembre mil huit cent trente un et de Catherine Tourblan lingere domiciliée a Paris rue Saint Anasthase n°12 a ce presente et qui a declare consentir au mariage de sa fille d'autre part les comparants nous ont requis de proceder a la celebration du mariage projete entre eux et dont les publications ont ete faites devant la principale porte de l'hotel de cette mairie trois et dix de ce mois et a saint Pierre de la Martinique les dimanches vingt huit mai et quatre juin dernier sans opposition faisant droit a leur requisition et apres leur avoir donné lecture des pieces qu'ils ont produites 1°-Le futur son acte de naissance, l'acte de deces de son pere le consentement de sa mere et le certificat de publications a la Martinique 2°-La future son acte de naissance, l'acte de deces de son pere, lecture aussi donnée du chapitre six du code civil intitulé du mariage nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et femme chacun d'eux ayant répondu affirmativement nous avons declare au nom de la loi le sieur CLAUDE GEORGES MORLOT ET DELLE VICTORINE LOUISE LESURQUE Unis par le mariage et de ce nous avons dressé acte en presence des sieurs Louis etienne Morlot age de vingt huit ans compositeur rue saint sever n°41 frere de l'époux Jean Romain Prevel age de soixante sept ans rentier rue de socrate N°23 Barbabe auguste Terrier age de cinquante un ans ^{ad} corroyeur rue de Lemmerie n°1er a paris amis francois tourbain age de quarante sept ans cordonnier rue saint lo n°13 oncle de l'épouse tous domiciliés a Rouen lesquels nous ont attesté l'individualité des époux et apres lecture les parties et temoins ont signé avec nous le present acte fait double mais la mere de l'époux a dit ne le savoir.

MORLOT

L. MORLOT

VICTORINE LESURQUE

TOURBLAIN

PRESEL. DEROCQUE Adjoint